

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

**1ERE REUNION DE 2017**

**Séance du 15 mars 2017**

**CD20170315\_16**

**id. 3078**

*L'an deux mille dix-sept le quinze mars , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE)*

*Nombre de membres du Conseil Départemental : 30*

*Quorum : 16*

*Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

**COMITÉ D'ITINÉRAIRE DE LA VÉLO VOIE VERTE DU CANAL  
DES DEUX MERS (V 80)  
RECONDUCTION DU PROGRAMME DE VALORISATION DE  
L'ITINÉRAIRE CYCLABLE DU CANAL DES DEUX MERS À VÉLO**

Par délibération du 28 janvier 2014, le Conseil Départemental a acté la création d'un Comité d'Itinéraire de la Vélo Voie Verte du Canal des Deux Mers et a précisé qu'il s'inscrivait également dans le contrat de destination au chapitre de la structuration et de l'amélioration des services du Canal des 2 Mers.

Ce dispositif, dit "Comité d'Itinéraire" est une démarche partenariale qui concerne aujourd'hui **7 départements** (la Charente-Maritime, la Gironde, le Lot-et-Garonne, le Tarn-et-Garonne, la Haute-Garonne, l'Aude et l'Hérault) et **2 régions** (la Nouvelle Aquitaine et l'Occitanie) traversés par l'itinéraire cyclable le long du Canal des Deux Mers.

Le Comité s'est engagé dans un projet commun de valorisation touristique de ce grand itinéraire selon un plan d'actions 2014-2016 et a confié au Département de Tarn-et-Garonne le pilotage de cet itinéraire, qui en a délégué la gestion opérationnelle à son Agence de Développement Touristique. A ce titre, une aide de 10 000 € par an, pendant 3 ans, a été inscrite par chaque partenaire.

La première programmation sur 3 années co-financée par les partenaires est arrivée à terme fin 2016.

## **I – BILAN DES TROIS ANNEES ECOULEES 2014-2016**

Les opérations réalisées sont les suivantes :

- en 2015, validation par le Comité Technique, avec l'appui de France Vélo Tourisme, du tracé Royan/Blaye/Lamarque/Bordeaux,
- rédaction par le Département de la Charente Maritime et transmission aux départements de la Charte de Signalisation à la norme CERTU,
- qualification et développement de l'offre de services adaptés aux touristes à vélo, le long de l'itinéraire (label "Accueil Vélo" en cours de déploiement),
- fin 2016, labellisation d'hébergements et de services en Charente Maritime, Gironde, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne et Haute-Garonne,
- développement de services complémentaires sur l'ensemble de l'itinéraire (transport de bagages, de vélos),
- opérations de promotion et de communication (reportages, brochure, site internet, présence au Salon Mondial du Tourisme et Destination Nature à Paris),

- présentation de l'itinéraire sur plusieurs salons de 2016 ainsi qu'à la presse, sur le web.

Concernant le lancement de l'itinéraire "Canal des 2 Mers à vélo", seul le Département du Tarn-et-Garonne a organisé, à l'occasion de la Fête Nationale du Vélo à Castelsarrasin, une manifestation de lancement du nouvel itinéraire.

L'itinéraire V80 "Canal des 2 Mers à Vélo, de l'Atlantique à la Méditerranée" figure aujourd'hui dans les grands itinéraires cyclables nationaux, dont France Vélo Tourisme assure la promotion.

## **II – POURSUITE DU PROGRAMME DE VALORISATION POUR 3 ANNEES SUPPLEMENTAIRES 2017-2019**

Le Comité de Pilotage du Canal des 2 Mers à vélo, réuni le 30 septembre 2016, a proposé la poursuite du programme sur 3 années supplémentaires dans les mêmes conditions financières, avec le maintien du pilotage par le Département de Tarn-et-Garonne.

Un courrier a été envoyé à tous les partenaires le 16 novembre 2016 afin de recueillir leur accord de principe dans l'attente de la signature des conventions de partenariat concernant le plan d'actions 2017-2019.

Dans le cadre de la poursuite de l'action menée par le Comité d'Itinéraire, il est proposé au Conseil départemental de valider le plan d'actions 2017-2019 présenté ci-après.

### **Plan d'actions 2017-2019**

#### **1 – La continuité de l'itinéraire avec :**

- la définition d'un tracé pour les sections non encore aménagées,
- la programmation des aménagements pour achever l'itinéraire,
- l'incitation locale, par les Régions et les Départements, auprès des autres maîtres d'ouvrages (communautés de communes ou d'agglomérations, communes et ONF)

#### **2 – La signalisation de l'itinéraire avec :**

- la mise en place du jalonnement de Royan à Sète,
- l'adoption d'un principe de jalonnement pour les sections "provisoires",
- l'intégration de la signalisation V80 dans les signalisations existantes.

Il est précisé que chaque Département est responsable de l'élaboration du schéma de signalisation à son échelle, en considérant la totalité de l'itinéraire.

### **3 – Le plan marketing**

Le plan marketing a pour objectif que l'itinéraire (V80) soit à terme un produit touristique de référence en France et à l'étranger, sur le marché des loisirs et de l'itinérance à vélo. Sur cette base, le plan d'actions proposé est le suivant :

- **2017** : développer la fréquentation de l'itinéraire et évaluer les retombées économiques,

- **2018** : poursuivre et enrichir la communication (site internet, web-marketing, guide du routard...),

- **2019** : lier l'itinéraire avec les axes cyclables connexes (Vallée de la Baïse, Vallée du Lot, Vallée de l'Aveyron) pour une promotion commune.

Afin de poursuivre la valorisation touristique de l'itinéraire cyclable du Canal des 2 Mers à vélo, de l'Atlantique à la Méditerranée, Monsieur le Président demande de délibérer sur le rapport présenté.

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire, tourisme et patrimoine,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Décide de reconduire le programme de valorisation de l'itinéraire cyclable du Canal des 2 Mers à vélo sur 3 ans, tel que détaillé ci-dessus ;
- Valide le plan d'actions supplémentaire (2017-2019) du Comité d'Itinéraire V80 et décide de déléguer ce plan à l'Agence de Développement Touristique du Tarn-et-Garonne ;

- Approuve les termes de la convention de partenariat 2017-2019 avec l'ensemble des partenaires (6 Départements et 2 Régions) ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, le moment venu, la dite convention selon les termes figurant en annexe.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC